

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

## BULLETIN MENSUEL

de

# L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

## Journal des Soldats Blessés aux Yeux



### SOMMAIRE

Rapport moral. Rapport financier. Bilan au 31 Décembre 1930. —  
Assemblée Générale.

#### Informations

Nos Maisons de Repos. — Caisse-Maladie. — Habitations à bon marché  
de la Ville de Paris. — Lettres de Camarades. — Des cannes blanches  
pour les aveugles de la Région Parisienne.

#### Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Caisse Fraternelle. — Cotisations. — Procès-verbal de  
la séance du Conseil d'Administration du 20 Décembre 1930. — Avis  
divers. — Questionnaire pour nos Maisons de Repos.

#### Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. Central 44-88 — Chèque postal : 160-3

8.12.606

PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

---

COMITÉ DE PATRONAGE

---

M. BARTHOU, Ministre de la Justice ;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIER ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien ministre ;  
Miss Grace HARPER ;  
Miss Winifred HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. Samuel MILBANK ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des  
Avocats ;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. VALLÉRY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

---

# RAPPORT MORAL

présenté par le Secrétaire Général  
au nom du Conseil d'Administration

---

Chers camarades,

L'honneur nous échoit, cette année, de venir vous exposer l'action entreprise par « l'Union des Aveugles de Guerre » pendant l'année 1930, et nous nous efforcerons de vous indiquer, point par point, quelle fut la tâche accomplie par votre Conseil d'administration durant l'exercice écoulé.

Tout d'abord, une remarque s'impose : c'est l'intérêt grandissant que portent les Aveugles de Guerre à tout ce qui touche de près ou de loin à la vie de notre groupement. Nous n'en voulons pour témoin que le grand nombre de nos camarades ayant assisté à nos diverses réunions, à nos Commissions, à notre Assemblée Générale. C'est là un précieux élément qui doit stimuler nos efforts, afin que notre marche en avant ne se ralentisse pas, mais qu'au contraire, en suivant le sillage de nos devanciers, nous conduisions notre beau groupement vers ses heureuses destinées.

Par ce rapport, nous allons examiner tout ce que votre Conseil d'administration avait mission d'accomplir. Sans doute, tous nos désirs n'ont pas été réalisés, tous nos vœux n'ont pas reçu la sanction que nous aurions souhaitée, mais sont-ils tous entièrement dépendant de notre volonté quant à l'exécution ? Dans cette période de crise que nous traversons, où toute action est rendue plus difficile, par suite de circonstances matérielles plus dures, nous pouvons nous montrer satisfaits d'avoir pu conserver à notre association son excellent équilibre, attendant avec calme ce qu'il nous est permis d'espérer.

Notre dernière Assemblée générale était déjà passée que les améliorations promises pour nos pensions n'étaient pas encore un fait acquis ; et ce n'est que le 16 avril 1930 que la loi de Finances nous accordait un relèvement de 2.500 francs portant sur notre allocation 5 bis. Mais les effets de cette augmentation se faisaient à peine sentir

que le coût de la vie continuait à monter, le taux des loyers était relevé. Cependant, les déclarations officielles ne laissaient pas prévoir une grande générosité de la part des Pouvoirs publics et nous pouvions nous montrer sceptiques sur le résultat des démarches que nous désirions entreprendre.

Votre Bureau, néanmoins, demanda au ministre des Pensions, M. Champetier de Ribes, une amélioration de notre sort, puis quand il fut remplacé par Maurice Dormann, celui-ci nous promit son concours et nous étions persuadés du relèvement de l'indemnité 5 bis.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous envisageons une nouvelle démarche auprès de M. Champetier de Ribes revenu rue de Bellechasse.

Si les Aveugles de Guerre pensent à leur intérêt personnel en demandant une pension raisonnable qui leur permette de subvenir dignement à leurs besoins et à ceux de leur famille, ils ont montré aussi le souci constant d'assurer, après leur mort, une pension qui protège leur veuve contre la misère. Les pensions de reversion primitives ont été, en vertu de la loi de Finances de décembre 1928, portées au même taux que les pensions à taux normal et le réajustement qui devait s'opérer en deux temps est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1930, chose faite. Donc, les veuves de nos camarades doivent toucher maintenant une pension égale à celle d'un pensionné à 50 %, soit 2.800 francs.

Cependant, si paradoxal que cela puisse paraître, toutes les veuves de nos camarades n'ont pas droit à pension et la condition d'antériorité du mariage, qui a bien été supprimée par la loi de mars 1928, modifiant l'article 14 de la loi des Pensions, n'en laisse pas moins subsister la condition de la cause du décès du pensionné.

Or, le cas d'un Aveugle de Guerre, qui mourra des suites de ses blessures, sera un cas infiniment rare et le décès d'un camarade qui se sera marié deux ans après la fin des hostilités ne donnera pas droit à pension à sa veuve. C'est cette injustice flagrante que nous avons voulu réparer en soumettant à M. le Ministre des Pensions une addition à l'article 14 de la loi du 31 mars 1919, demandant qu'une pension soit accordée aux veuves des 100 %, article 10, quelle que soit la cause du décès de leur mari. Notre demande a été entendue par le ministre et nos camarades Scapini et Thébault, ainsi que de nombreux parlementaires nous ayant promis de la soutenir, nous avons tout lieu de croire qu'il sera fait droit à cette bien juste revendication.

Votre Bureau s'est inquiété également des enfants des grands inva-

lides. Les enfants de ceux qui ont donné leurs yeux pour le pays ne sont-ils pas appelés, plus que tous autres, à faire de bons citoyens ou de bonnes mères de famille, ayant été élevés dans le noble sentiment du devoir. Cependant, ils ne sont pas tous Pupilles de la Nation, et le projet Picot, en instance devant le Sénat depuis de longues années, aboutira-t-il ?

Pour remédier à cette bizarrerie, notre camarade Dormann a préparé un projet de loi, tendant à ce que tous les enfants des grands invalides soient déclarés Pupilles de la Nation. Espérons que, prochainement, le désir de beaucoup d'entre nous sera exaucé.

De même que les enfants, les pères et mères des grands invalides ont droit à la sollicitude des Pouvoirs Publics. L'article 10 de la loi des Pensions, taxant l'Aveugle de Guerre d'incapacité complète, celui-ci n'est pas en état de subvenir aux besoins matériels de ses parents. Deux de nos délégués sont donc allés, en avril dernier, demander à M. Vincent Auriol, qui s'est occupé spécialement de la question des ascendants, de vouloir bien comprendre dans ses interventions les vieux parents des grands mutilés. La réponse ne fut pas telle que nous l'espérions, il n'a même pas été possible, lors de la discussion de juin dernier, au Parlement, de faire attribuer aux ascendants veufs des tués à l'ennemi, une pension égale à celles des ascendantes. Ceux-ci devant prochainement avoir satisfaction, il sera maintenant plus facile de faire assimiler à cette catégorie les ascendants des grands invalides. Nous enregistrons là un temps d'arrêt, mais ceci ne saurait nous rebuter et la question reste au premier plan de nos préoccupations.

Après avoir pensé aux enfants, aux vieux parents, nous avons pensé à nos jeunes camarades, appelés des classes postérieures à celles de la guerre, qui sont devenus aveugles pendant qu'ils accomplissaient leur service militaire. Leur situation de pensionné est la même que la nôtre, mais l'Etat leur refuse jusqu'à présent un avantage que nous apprécions tous : la carte de circulation sur les réseaux de chemins de fer. Nous nous sommes mis en rapport avec M. le député Trémintin, qui s'était déjà occupé des questions de transport. Un de nos vice-présidents lui a demandé de faire obtenir la carte blanche à double barre bleue aux aveugles pensionnés d'après guerre. M. Trémintin a été convaincu de la justesse de cette requête et rendez-vous a été pris pour l'époque de la discussion du budget, afin de demander des crédits qui, en l'espèce, ne pourraient être d'une grande importance.

Il est aussi une catégorie d'aveugles à laquelle nous avons voulu

témoigner notre camaraderie. Ce sont ceux qui, blessés à cause de la guerre, se sont vu, pour des raisons différentes, retirer leur pension. Nous avons demandé que la retraite du combattant leur soit attribuée, dès maintenant, sans attendre l'âge prévu par la loi, à condition toutefois qu'ils soient porteurs de la carte du combattant. Nous espérons que satisfaction pourra leur être donnée.

Avant de jeter un regard sur ce qui a été fait ou sur ce que votre Conseil d'administration a l'intention de faire dans le sein même de notre Association, il nous reste à parler de la déclaration que nous avait faite notre camarade Maurice Dormann, à l'issue du banquet qui clôturait notre dernière Assemblée générale. Le futur ministre des Pensions nous faisait part des démarches qu'il avait déjà entreprises, afin de faire promouvoir dans l'Ordre de la Légion d'honneur ses camarades grands mutilés. Nous avons cru comprendre que seraient nommés officiers, les chevaliers, réformés à 100 %, cumulant le bénéfice des articles 10 et 12.

Nous avons fait remarquer que la condition de cumul créerait deux catégories parmi nous. Dormann nous a donné l'assurance que le projet déposé est en faveur des bénéficiaires de l'article 10 ou de l'article 12. Nous pouvons donc ainsi espérer une prochaine promotion.

Nous venons d'examiner tout ce que nous pouvons attendre des Pouvoirs publics pour l'amélioration de notre sort et il nous est agréable maintenant de vous exposer le travail accompli et celui que désire accomplir votre Conseil d'administration au cœur même de notre groupement. Les diverses Commissions ayant la charge d'étudier tout ce qui concerne les différentes branches de notre activité ont fonctionné régulièrement pendant toute l'année écoulée et quelques projets sont prêts à recevoir votre approbation.

Les membres de la Caisse Fraternelle, jugeant toujours avec le plus large esprit de camaraderie et de solidarité tous les cas qui leur sont soumis, ont accordé cette année, pour la maladie des femmes et des enfants de nos camarades, des secours s'élevant à 27.287 fr. 90.

Les camarades ayant demandé le remboursement d'une partie de leurs frais médicaux et pharmaceutiques, suivant le barème établi, ont reçu au total une somme de 17.270 francs.

Et la mort continue à faire des coupes sombres dans nos rangs. Nous avons eu, cette année, à enregistrer le décès de trente-cinq de nos camarades, laissant ainsi trente-cinq veuves pour lesquelles l'allocation de 3.000 francs, versée par notre Union, est d'un précieux secours

dans la période difficile qui suit la disparition de leur époux. Le fonds de réserve que nous avons constitué l'année dernière à cet effet, a donc permis de verser, cette année, une somme totale de 114.680 francs aux veuves de nos camarades décédés, ainsi qu'à leurs enfants âgés de moins de dix-huit ans. Ceux-ci bénéficient présentement, au moment du décès de leur père, d'une allocation de 400 francs par enfant. Notre appui en faveur de ces orphelins est-il suffisant? Votre Conseil d'administration s'en est inquiété et la Commission de Caisse Fraternelle étudie une formule tendant à relever légèrement l'allocation actuelle, espérant pouvoir faire davantage lorsque les disponibilités financières le permettront.

A côté de ces maladies et de ces deuils, pour lesquels nous nous entraînons le plus possible, nous avons la consolation d'apprendre assez souvent la naissance d'un enfant d'un des nôtres.

En 1930, 105 naissances nous ont été signalées et, pour subvenir aux dépenses nécessitées par la venue au monde de ces petits êtres, l'allocation de 300 francs versée en pareil cas est une nouvelle marque de notre solidarité.

Votre Conseil d'administration, désireux d'augmenter l'aide que l'Union apporte à ses membres dans les cas de maladie ou de décès, avait eu l'intention de confier nos intérêts à une Compagnie, ce qui eut assuré l'automatisme des versements, évitant ainsi à nos camarades l'obligation d'avoir recours à notre caisse de secours.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 1931, notre effectif reste de 2.078 membres, malgré le décès de 35 camarades, 19 blessés aux yeux du fait de la guerre, devenus malheureusement aveugles, étant venus grossir nos rangs.

Le projet, qu'un de nos camarades étudia très sérieusement, fut sur le point d'aboutir, mais l'importance de la somme demandée pour sa réalisation ne permit pas d'y donner suite.

L'examen du bilan nous montre, au chapitre des prêts pour construction ou achat de maisons familiales, un actif de plus de un million. C'est dire combien est utile ce moyen d'accéder à la petite propriété.

L'application de la loi Loucheur, offrant également des avantages aux grands mutilés, nous a valu, cette année, une recrudescence de demandes de la part de nos camarades, et pendant l'exercice 1930, la Caisse de notre Union a consenti des prêts pour construction, réparations ou aménagements nouveaux à apporter aux maisons familiales, pour une

somme globale de 573.500 francs, en augmentation sensible sur l'exercice précédent.

Les prêts pour agrandissements, qui ne dépassaient pas 5.000 fr., ont été portés, par notre dernière Assemblée, au chiffre limite de 10.000 francs, ce qui a permis à plusieurs de nos camarades de construire une chambre supplémentaire, soit par mesure de confort ou d'hygiène, soit par suite de l'augmentation du nombre de leurs enfants.

En outre de ces prêts, consentis avec prise d'hypothèque pour garantir notre Groupement, les prêts dits exceptionnels, pour lesquels aucune garantie n'est demandée, rendent certainement service à beaucoup d'entre nous, trente de ces prêts ayant été attribués, pendant le cours de l'exercice 1930, dépassant de beaucoup notre estimation budgétaire.

La plupart de nos camarades se font un devoir de rembourser ponctuellement cette dette contractée vis-à-vis de notre collectivité, mais malheureusement le manque de garantie a cru devoir autoriser quelques-uns d'entre eux à ne pas remplir leurs engagements. L'Assemblée générale ayant demandé à votre Conseil d'administration d'être ferme à ce sujet, celui-ci, après avoir employé tous les moyens possibles pour rappeler ces quelques camarades à leur devoir vis-à-vis de l'Union, s'est vu dans la pénible obligation de prononcer cinq radiations.

Nous ne voudrions pas clore ce chapitre d'emprunt, sans signaler l'action bienfaisante de la Société des « Amis des Soldats Aveugles » qui, cette année, a été davantage encore en liaison étroite avec nos services. Nos camarades n'ont jamais fait appel en vain à cette Œuvre, et nous adressons à son président, à son Conseil d'administration, ainsi qu'à son dévoué directeur, l'expression de notre gratitude.

La saison des vacances a vu, comme les années précédentes, affluer des demandes de séjour dans nos divers centres de repos.

A Franceville, notamment, 92 camarades et leurs familles ont séjourné pendant les mois d'été. Sur cette agréable plage de la Manche, tout en jouissant de l'air salin, les Aveugles de Guerre se rencontrent, se connaissent et s'estiment davantage. C'est là un double bienfait que nous procure depuis longtemps notre Maison de Franceville.

Il en est certainement de même pour les centres de repos que nous avons créés l'année dernière, à Sainte-Maxime, à Lacanau et à Vals-les-Bains, auxquels nous avons adjoint celui de Malo-les-Bains. Nous avons pu ainsi faire profiter soixante camarades d'un séjour reposant dans ces nouvelles stations.

A la suite d'un vœu déposé par un de nos camarades, lors de notre dernière Assemblée générale, nous avons été amenés à étudier la possibilité de créer une maison de convalescence pour les enfants malades de nos camarades. Cette question, extrêmement intéressante, a retenu notre attention, mais d'une part les crédits qu'entraînerait une telle création et, d'autre part, la responsabilité que nous aurions au point de vue médical vis-à-vis des parents des petits malades, nous ont amené à envisager une autre solution. Nous nous sommes donc entendus avec la Croix-Rouge Française, qui possède des préventoria pour enfants convalescents ou débilités, et nous avons reçu l'assurance que la priorité serait accordée aux enfants de nos camarades.

L'année 1930 n'est certes pas à marquer d'une pierre blanche. Nous avons vu se produire des crises de toutes sortes, des bouleversements de tous ordres et aussi des catastrophes qui endeuillèrent notre pays. Au printemps de cette année-là, les inondations du Midi ravagèrent de florissantes contrées. Le Bureau de l'Union s'inquiéta de savoir si, parmi les victimes de ce sinistre, ne se trouvaient pas des Aveugles de Guerre ou des membres de leur famille. Nous eûmes la consolation de n'apprendre aucun accident de personne parmi nos camarades. La somme de 50.000 francs, votée par le Conseil d'administration, fut loin d'être employée et notre contribution à la réparation des dommages matériels subis par nos camarades de ces régions s'éleva à la somme de 14.000 francs, à laquelle il convient d'ajouter le montant de notre participation à la souscription nationale.

Votre Conseil d'administration n'a pas été moins insensible aux dures épreuves qui se sont abattues sur les pêcheurs bretons et sur les habitants de la colline de Fourvières.

En envoyant son obole en faveur de ces sinistrés, l'U. A. G. a tenu à montrer la part qu'elle prenait aux calamités qui revêtent un caractère national.

Notre action est aussi bien d'ordre général que d'ordre particulier, et combien nombreuses sont les interventions ou démarches faites par nos Bureaux. Plus de 10.000 lettres ont été expédiées cette année, ce qui vous donnera un aperçu de l'activité qui ne cesse de régner dans notre maison de la rue Ballu.

Notre bibliothèque a fonctionné normalement, à la grande satisfaction de nos camarades et une nouvelle liste d'ouvrages, complétant le catalogue, vient d'être publiée dans un de nos récents Bulletins,

grâce à Mme Chevalier à laquelle nous adressons l'expression de nos sentiments reconnaissants.

Notre Bulletin, ce précieux agent de liaison, que nous nous faisons lire chaque mois, a porté régulièrement, cette année, à tous nos camarades les nouvelles susceptibles de les intéresser. Nous ne saurions manquer, à ce propos, d'adresser à M. Bauer nos plus vifs remerciements pour les conditions exceptionnelles qu'il veut bien nous consentir pour l'impression de notre Bulletin.

A la fin de l'année passée, nous avons fait paraître un recueil comprenant les noms et adresses de tous les membres de notre Association, ainsi que tous les renseignements pouvant être utiles aux Aveugles de Guerre : loi des pensions, statuts de l'U. A. G., règlements divers. Nous croyons savoir que cet ouvrage a été bien accueilli et nous sommes certains que ce sera un lien de plus entre nous tous.

Nous sommes de moins en moins isolés, nous connaissant chaque jour davantage et nos rapports avec le monde extérieur s'accroissant, ne serait-ce que par le moyen de la T.S.F.

« L'Association des Auditeurs de la Radiodiffusion Française » l'a fort bien compris, et, nous comptant parmi ses membres à vie, nous fait gracieusement le service de son journal, *La Radiodiffusion*. Nous renouvelons ici nos remerciements à MM. les Membres du Conseil d'administration de cet organisme.

Ces questions d'ordre pratique sont, certes, toutes très intéressantes, mais des préoccupations plus élevées ont retenu notre attention : l'action internationale des anciens combattants a toujours été dans nos préoccupations et l'U. A. G. a suivi avec intérêt toutes les manifestations en faveur d'une paix durable. La F. I. D. A. C., cette année, a tenu son Congrès à Washington, et si nous n'avons eu que des échos lointains de ses travaux, le 6<sup>e</sup> Congrès de la C. I. A. M. A. C., par contre, eut lieu à Paris, et l'U. A. G. y fut représentée par plusieurs délégués.

Avant l'ouverture de ses Commissions, au cours desquelles nous avons vu affirmer, d'une façon très précise, la situation et les droits des Aveugles de Guerre, nous avons eu le plaisir de recevoir à notre siège social nos camarades aveugles des pays étrangers. Nous avons pu ainsi, au cours de cette cordiale réunion, échanger nos points de vue sur la situation des Aveugles de Guerre dans différents pays. C'est dans ces occasions que l'on sent combien une blessure semblable peut

rapprocher des hommes qui, à priori, paraissent n'avoir que fort peu d'affinités et qu'une misère commune suffit à rapprocher.

Nous venons, chers camarades, de jeter un coup d'œil rapide sur ce que votre Conseil d'administration a fait pendant le dernier exercice. Le travail d'ensemble, commencé il y a douze ans, est loin d'être terminé, mais pendant ce temps les Aveugles de Guerre, de leur côté, ont évolué : c'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'apprendre, en octobre 1930, l'élection de notre camarade Léon Thébault comme député dans la circonscription de Rennes.

Il reste encore beaucoup à faire, ne serait-ce que la réalisation de la « Maison des Aveugles de Guerre », dont l'exécution se trouve momentanément retardée par suite de difficultés administratives au sujet du terrain que l'Etat doit nous concéder. Notre propagande s'en est trouvée ralentie et, malgré cela, 67.486 fr. 95 sont venus s'ajouter au fonds spécial destiné à la fondation de cette Maison. Néanmoins, un plan de propagande est à l'étude afin de procurer à notre Groupement de nouvelles ressources et nous pensons l'exécuter dans le courant de 1931.

Nous comptons heureusement encore beaucoup d'amis, parmi lesquels nous ne saurions oublier M. le baron de Traversay, dont le constant dévouement à notre cause a été reconnu, cette année, officiellement par sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Nous lui redisons ici toute la joie que nous a causée l'attribution de cette distinction méritée.

Nous voudrions dire aussi toute notre reconnaissance à M. L'Evesque, notre dévoué trésorier, à M. Oscar Bloch, notre trésorier-adjoint — leur compétence nous fut précieuse en maintes occasions — à Mlle Marguerite Arbel, vice-présidente de notre Comité d'action, dont le dévouement n'est plus à souligner ; à M. Mayer, notre commissaire aux comptes ; à Mme L'Evesque, et à tous nos bienfaiteurs dont la sympathique sollicitude nous fut toujours un précieux encouragement. Nous ne saurions oublier, non plus, « Le Foyer du Soldat Aveugle », qui apporte une aide à des camarades déshérités.

Mais nous devons puiser en nous-mêmes la force nécessaire pour accomplir la tâche à venir. Cette force, que nous avons déjà montrée est encore en grande partie en puissance, et il nous appartient de la dégager afin d'en tirer son maximum d'effet. Nous y parviendrons, par notre cohésion, notre esprit d'union, et serons certains d'assurer ainsi dans l'avenir la prospérité de l'Union des Aveugles de Guerre.

## RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Conformément à l'article 9 des statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre, au 31 décembre 1930, telle qu'elle résulte des écritures ou des opérations effectuées au cours de l'exercice :

L'actif au 31 décembre 1929 s'élevait à 7.357.330 fr. 65.

Recettes au cours de l'exercice :

Cotisations des membres titulaires .....	17.510 »
Rachat de cotisations .....	300 »
Subventions .....	30.000 »
Subvention de l'Office National des Mutilés pour l'achat ou construction de Maisons familiales..	60.000 »
Bienfaiteurs, donateurs et legs.....	416.781 24
Dons spécialement affectés à la création de la Maison des Aveugles .....	67.486 95
Dons spécialement affectés aux Maisons de repos...	1.050 »
Intérêts de l'argent placé.....	192.221 79
Intérêts des fonds Maison des Aveugles.....	47.217 »
Location des chambres de l'Union.....	2.853 »
Location des Maisons de repos et de Franceville....	11.574 20
Remboursement frais du magasin.....	326 20
Groupements Régionaux .....	885 80
<hr/>	
Total .....	8.205.536 83
Dépenses .....	494.020 13
<hr/>	
Solde .....	7.511.516 70

Les dépenses au cours du même exercice se répartissent de la façon suivante :

Dépenses au cours de l'exercice :

Abonnement au téléphone et provision.....	1.482 90
Chauffage, éclairage, eau.....	7.108 40
Entretien, aménagement, immeuble rue Ballu.....	1.981 10
Impôts immeuble rue Ballu.....	7.595 58
Bulletin .....	31.604 40
Timbres d'acquit et papier timbré.....	328 50
Timbres correspondances et télégrammes.....	5.441 25

Fournitures de bureaux .....	4.198 15
Propagande .....	1.588 40
Remboursement forfaitaire des frais au président et au secrétaire général .....	12.000 »
Frais de déplacement des administrateurs et des membres de l'Union .....	2.808 65
Indemnité de direction .....	9.000 »
Personnel .....	62.770 »
Assurances du personnel.....	1.631 30
Assemblée générale .....	13.518 85
Allocations naissances .....	31.400 »
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	114.680 »
Allocations maladies aux membres titulaires.....	17.270 »
Allocation sur le fonds Kahn.....	300 »
Allocations aux sinistrés du Midi.....	14.000 »
Répartition au tirage au sort d'un don.....	5.000 »
Secours et frais .....	27.287 90
Frais afférents aux prêts maisons familiales.....	13.428 80
Locations Maisons de repos dans diverses régions...	40.265 15
Franceville : fonctionnement, entretien, surveillance, aménagement, réparations .....	30.510 20
Frais de locations des chambres de l'Union.....	2.659 20
Frais généraux du magasin.....	61 »
Bibliothèque et journaux.....	849 80
Courses .....	297 05
Groupements Régionaux .....	1.227 25
Cotisations C.I.A.M.A.C. et F.I.D.A.C., Confédération .....	2.498 45
Frais de banque et sur titres en dépôt.....	4.153 81
Souscriptions diverses .....	6.858 80
Divers .....	483 30
Fluctuations de valeurs.....	17.821 94
<hr/>	
Total .....	494.020 13

Il résulte donc de ces écritures qu'au 31 décembre 1930, le solde de 7.711.516 fr. 70 est en excédent de 354.186 fr. 05 sur celui du 31 décembre 1929 de 7.357.330 fr. 65.

Cet excédent, qui peut vous paraître hors de proportion avec la plus-value constatée l'an passé, n'est, néanmoins, pas négligeable,

car il faut bien noter que nous avons pu, au cours de cet exercice, faire face à près d'un demi-million de dépenses courantes, et que notre actif eût pu, malgré cela, être plus important si nous n'avions eu à verser au Trésor public des sommes relativement considérables représentant l'acquit des droits de mutation sur des legs dévolus à notre Union. Vous comprendrez mieux encore l'importance de cette moins-value lorsque nous vous aurons dit que, pour les legs très importants, ces droits peuvent atteindre jusqu'à 40 % du montant de l'actif. Il serait désirable que le Parlement fût saisi le plus tôt possible d'une proposition de loi tendant à l'exonération totale de la taxe successorale, par assimilation au régime dont bénéficient les communes, départements et les établissements d'utilité publique.

Comme vous le savez, une partie de l'actif se trouve immobilisé, comme tous les ans; nous allons vous donner la liste des fonds indisponibles :

Indisponibilités :

Fonds Brioux .....	343.500 »
Fonds Kahn .....	11.934 56
Fonds pour fluctuations de valeurs.....	266.981 25
Rachat de cotisations .....	21.410 »
Legs Antola .....	22.338 25
Immeubles Franceville et Ballu.....	664.000 »
Matériel, mobilier Franceville et Ballu.....	179.692 60
Amortissement immeubles Franceville et Ballu.....	64.253 70
Amortissement matériel et mobilier Franceville et Ballu .....	68.844 50
Fonds Maisons de repos.....	141.848 85
Fonds pour aménagement immeuble Ballu.....	18.457 90
Fonds allocations aux veuves.....	3.000.000 »
Fonds Caisse maladie .....	400.000 »
Fonds Maison des Aveugles.....	1.138.811 25
Prêts exceptionnels .....	22.188 »
Prêts pour maisons.....	1.120.714 »
<hr/>	
Total .....	7.484.974 86

De telle sorte que l'Union des Aveugles de Guerre ne dispose, cette année, que d'une somme de 226.541 fr. 84 (7.711.516 fr. 70-7.484.974 fr. 86), en diminution de 71.925 fr. 05 par rapport à l'exercice écoulé.

Cette année, les comptes de l'exercice n'appellent, en principe, aucune observation spéciale. Nous vous signalons, simplement, que nous sommes restés, au point de vue des dépenses, dans les limites budgétaires qui nous avaient été assignées, et que l'ensemble des crédits n'a pas été dépassé.

Nous croyons cependant utile d'attirer votre attention sur le mouvement des fonds concernant les allocations aux veuves et aux enfants.

ALLOCATIONS AUX VEUVES ET AUX ENFANTS

Vous savez que nous avons, dans notre bilan de l'année dernière, mis en réserve 3 millions de francs comme fonds de roulement pour le service des allocations aux veuves et aux enfants des camarades décédés.

En admettant que ces fonds indisponibles soient productifs d'intérêts au titre de 4 % net par an, il nous serait possible de verser (4 × 3.000.000) cent vingt mille francs d'allocations.

100

Or, vous avez constaté qu'au chapitre des dépenses, nous avons versé 35 allocations aux veuves et enfants, représentant une somme de 114.680 francs, ce qui nous permet de dire que l'intérêt des fonds placés à ce titre a pu suffire au versement desdites allocations au cours de l'exercice. Il serait désirable, au point de vue financier, que nous puissions, pendant quelques années encore, ne pas voir se modifier le rythme suivant lequel se produisent les décès. C'est, au point de vue humanitaire, notre plus cher désir.

Comme, par suite de l'éloignement de la guerre, les rentrées se font de plus en plus rares, il nous est impossible de grossir ce fonds de roulement par prélèvement sur le solde disponible; car ce disponible de 226.541 fr. 84 va se trouver, en majeure partie, absorbé par le versement que nous avons à faire du solde des droits de mutation dans le legs Ransons. Et cependant, il est de notre intérêt de reculer le plus possible l'époque où nous serons obligés de faire le versement des allocations par prélèvement direct sur le capital, en l'espèce sur le dit fonds de roulement.

Comme vous pouvez vous en rendre compte par cet exposé, la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre présente un équilibre momentanément stable. Il est indéniable que si vous voulez maintenir cette stabilité et continuer à remplir tous les engagements pris à l'égard des camarades, vous devez chacun mettre au service de



l'Union des Aveugles de Guerre votre activité et votre bonne volonté, pour augmenter votre patrimoine.

C'est là une tâche essentiellement pénible et difficile, car l'humanité laisse inconsciemment s'émousser en elle le souvenir des misères nées de la grande guerre et semble ne pas vouloir admettre que le malaise, conséquence de la crise économique, dont elle souffre actuellement, n'a d'autre origine que le déséquilibre provoqué par les dévastations de toute nature qu'engendre toujours une guerre mondiale; nous en trouvons une preuve éclatante dans l'histoire des temps anciens, comme dans l'histoire contemporaine.

### BILAN AU 31 DECEMBRE 1930

ACTIF	
Caisse .....	3.576 80
Banque Nationale de Crédit.....	17.083 16
Crédit Foncier Compte Revenus.....	335.602 45
Crédit Foncier Compte Capitaux.....	23.593 40
Compte de chèques postaux.....	914 69
Portefeuille .....	5.339.625 45
Immeubles Ballu et Franceville.....	664.000 »
Matériel mobilier Ballu et Franceville.....	179.692 60
Marchandises .....	4.526 15
Prêts exceptionnels .....	22.188 »
Prêts Maisons .....	1.120.714 »
Total.....	7.711.516 70
PASSIF	
Capital .....	2.213.136 44
Fonds Brieux pour service du Bulletin aux Aveugles et aux Blessés aux yeux.....	343.500 »
Fonds Kahn au profit des élèves de son école de massage .....	11.934 56
Fonds réserves pour fluctuations de valeurs.....	266.981 25
Rachat de cotisations.....	21.410 »
Legs Antola .....	22.338 25
Amortissement immeubles Ballu et Franceville...	64.253 70
Amortissement matériel et mobilier Ballu et Franceville .....	68.844 50

Fonds Maisons de Repos.....	141.848 85
Fonds aménagement immeuble Ballu.....	18.457 90
Fonds Veuves et Enfants.....	3.000.000 »
Fonds Caisse maladie aux membres titulaires....	400.000 »
Fonds Maisons des Aveugles de Guerre.....	1.138.811 25
Total.....	7.711.516 70

### Assemblée Générale

Nous avons indiqué dans notre dernier Bulletin que notre Assemblée générale aura lieu le dimanche 26 avril à 9 heures du matin, Salle des Fêtes de « La Maison des Mutilés », 7, rue des Minimes.

Les Commissions précédant la séance de clôture siégeront aux endroits et heures suivants :

*Le vendredi 24 avril* : à 9 h. — 25, rue Ballu, Paris (9<sup>e</sup>).  
Première Commission : Pensions (Rapporteur : Favret). — Premier examen du budget (Rapporteur : Nicolai). — Questions diverses (Rapporteur : Leveau).

A 14 h. 15, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes. Deuxième Commission : Services intérieurs (Rapporteur : Amblard).

*Samedi 25 avril* : à 9 h. — 25, rue Ballu, Paris (9<sup>e</sup>). Troisième Commission : Action sociale et internationale (Rapporteur : Izaac). — Suite des questions diverses (Rapporteur : Leveau).

A 14 h. 15, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes. Quatrième Commission : Budget (Rapporteur : Nicolai). — Récapitulation des vœux émis par les différentes Commissions.

### AVIS IMPORTANT

Les vœux soumis à l'examen des Commissions, par les Sections Régionales et Départementales et par nos camarades, devront parvenir au Secrétariat de l'Union avant le 1<sup>er</sup> avril, afin que les rapporteurs puissent les étudier.

Le banquet de clôture aura lieu, comme d'habitude, à l'Hôtel Lutetia, boulevard Raspail. Nous donnerons dans notre prochain Bulletin les renseignements complémentaires à ce sujet.

## NOTES ET INFORMATIONS

---

### Nos Maisons de Repos

Comme l'année précédente, nous avons loué des appartements à Vals-les-Bains (Ardèche), Lacanau-Océan (Gironde), Sainte-Maxime-sur-Mer (Var) et Malo-les-Bains (Nord).

Nos camarades désireux de profiter d'un séjour dans nos divers centres ou dans nos maisons de repos de Franceville devront nous retourner, avant le 21 mars, rempli et signé, le questionnaire joint au présent Bulletin, afin de nous permettre de procéder à la répartition des appartements.

Nous rappelons que les séjours à Vals et à Malo-les-Bains sont fixés pour la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre.

Nos camarades pourront séjourner à Lacanau-Océan pendant les mois de juin, juillet, août et septembre.

Quant à la station de Sainte-Maxime, nous disposons de deux appartements pendant les mois de mai et juin et de 4 appartements pendant les mois de juillet, août et septembre.

---

### Caisse-Maladie

Nous croyons utile de rappeler à nouveau que, pour profiter des remboursements accordés par notre caisse-maladie, nos camarades doivent joindre à leur demande leurs notes de frais médicaux et pharmaceutiques.

Nous rappelons également que le remboursement de ces frais s'opère selon le barème établi quand il s'agit du camarade lui-même, et est laissé à l'appréciation de la Commission compétente lorsqu'il s'agit de sa femme ou de ses enfants.

---

### Habitations à bon marché de la Ville de Paris

Les camarades ayant fait une demande à l'Office des Habitations à bon marché de la Ville de Paris, afin d'obtenir un appartement dans un des groupes construits ou à construire, sont priés de nous faire savoir :

- 1° A quelle date ils ont formulé leur demande ;
  - 2° S'ils ont obtenu un appartement ;
  - 3° Dans quel arrondissement ils désirent obtenir cet appartement.
- 

### Lettres de Camarades

*Notre camarade Martin (Paul) nous demande d'insérer la lettre suivante :*

Mon cher Président,  
Messieurs les Membres du Conseil d'administration,

La cérémonie des obsèques du maréchal Joffre a donné lieu à une manifestation imposante et grandiose, digne du grand disparu. De Notre-Dame à la Concorde et jusqu'aux Invalides, des milliers et des milliers de Parisiens se sont inclinés devant le cortège merveilleux et tragique qui conduisait le grand vainqueur de la Marne aux portes de l'Immortalité.

Dans cette foule anonyme, silencieuse et recueillie, se trouvaient de-ci de-là, ignorés et perdus dans la masse, une soixantaine d'Aveugles de guerre, invités par circulaire à venir saluer la dépouille mortelle du maréchal Joffre.

Des emplacements réservés, la presse avait écrit des tribunes même, avaient été aménagés pour eux avec un rassemblement préalable au carrefour de la rue de l'Université et de la rue de Constantine. Marchant même en tête du défilé, nous arrivâmes sur le lieu de la cérémonie derrière les tribunes que bloquaient de part et d'autre quinze rangées de personnes

Que se passa-t-il alors ?

Quels ordres furent donnés et par qui ?

Demi-tour...

Ce fut alors la débandade et on put assister au triste spectacle de soixante hommes, aux yeux éteints, à qui l'on forçait la marche, battant en retraite, d'une retraite évocatrice, pour revenir sur nos pas, à deux cents mètres en arrière et essayer de conquérir avec les coudes et la colère la place qui nous était due et que nous n'aurions jamais dû

perdre. Nous nous retrouvâmes trois ; longtemps après deux autres arrivèrent. Cinq survivants, Monsieur le Député, sur soixante.

N'est-ce pas lamentable ?

Je souffrais physiquement d'abord, car ma jambe malade a très difficilement supporté ce stage de trois heures, debout à tous les vents. Combien y en avait-il comme moi ?

Ma souffrance morale aussi était immense et je pensais à mes pauvres camarades qui, conduits par leur gosse ou leur femme, n'avaient pu franchir la foule et devaient s'en retourner de nouveau déçus et le cœur plein d'amertume.

Il est pénible de constater que à toutes les manifestations et malgré votre intervention, lors du 11 Novembre, les organisateurs persistent à vouloir ignorer les Aveugles de Guerre ou à les placer au gré des places disponibles, quand tout le monde est servi.

En ce qui concerne la journée du 7 janvier, j'avais à mes côtés M. Fauvel qui pourra témoigner de notre mécontentement et confirmer ma protestation.

Recevez, Monsieur le Président et Messieurs les Administrateurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

P. MARTIN.

Nous publions ci-après la lettre que nous venons de recevoir de notre camarade G. Petitjean, de Strasbourg :

Chers camarades,

Il est des choses qui intéressent une collectivité sans désintéresser la personnalité, et c'est ce qui me donne l'occasion de vous redire, avec plus d'intérêt cette fois, tout le poids de cette publication intitulée « Education physique ».

Lors de l'assemblée générale de 1929, j'ai eu l'honneur de vous parler du chien-guide ; cette brave bête était pour nous un élément précieux pour diriger nos pas avec indépendance et surtout pour réaliser au terme de l'éducation physique la marche, qui est pour tout le monde le plus accessible des sports.

Le sport et l'éducation physique ne font qu'un : le sport est un art qui répond, chez l'individu qui le pratique, à une prédisposition spéciale ; l'éducation physique, surtout en ce qui concerne son application pour les victimes de la guerre, c'est une obligation. Si j'insiste pour vous développer cette rubrique, c'est parce qu'un besoin impérieux m'oblige à vous montrer les choses telles qu'elles sont, parce que, si vous n'y prêtez pas attention, c'est que, d'une part, vous vous

désintéressez de la vie, et, d'autre part, vous créez autour de votre personne un souci dont vous êtes seul responsable.

Ce préambule n'a d'autre objet que de vous démontrer que lorsque l'on est blessé comme nous tous le sommes, il ne suffit pas seulement de se révolter contre la guerre, il faut avoir conscience de ses droits, comme de ses devoirs et mettre tout en œuvre pour reprendre dans la société la place que trop souvent on nous conteste.

Ce qui me fait vous parler ainsi, c'est qu'il m'a été donné, il y a peu de temps, de lire le martyrologe des Aveugles et cette publication là, je ne saurais vous effrayer, présentait la statistique de la mortalité, chez les Aveugles de guerre en particulier.

En France, à l'armistice, c'est-à-dire novembre 1918, il y avait 4842 Aveugles de Guerre, je pourrais vous donner à deviner le nombre actuel, vous ne le trouveriez pas : nous sommes actuellement à peine 1.900. Une curiosité toute naturelle m'a fait rechercher les causes de la mortalité de mes camarades, et voici ce que j'ai recueilli ; il y a trois sortes ou motifs de mortalité : au premier plan, ceux qui d'entre nous ont été les plus grands invalides, du fait de leurs nombreuses blessures ou amputations n'ont pu survivre longtemps aux multiples interventions chirurgicales ; 2° ceux qui, sans préoccupation d'aucune sorte, par tares héréditaires, ont fait des abus ; 3° et ceux qui, cette catégorie est la plus grande, sont morts par déséquilibre du système nerveux, entraînant congestion cérébrale ou affection cardiaque.

Si je reprends ces trois motifs de mortalité, je vous dis, et vous le supposez bien, que pour le premier cas il n'y a rien à faire ; pour le deuxième, c'est la préoccupation des spécialistes, mais pour le troisième cas, puisque c'est le plus répandu, cela va faire l'objet de notre étude.

Ne croyez pas, mes chers camarades, que je veuille abandonner tout intérêt à la cause du chien-guide ; cette question n'est, à mon avis, pas encore au point, du fait que le chien revient très cher, et que pour ceux qui veulent bénéficier de son avantage, c'est toute une organisation nouvelle qu'il faudrait entreprendre (question nourriture, hygiène particulière de la bête).

Il faut entrevoir le remède le plus accessible à tous, en reconnaissant ses bienfaits immédiats. J'ai fait du sport avant la guerre, donc au point de vue sportif vous ne douterez pas, je crois, de ma compétence, car malgré l'handicap de ma blessure, je vous étonnerai peut-être en vous disant que depuis deux ans je refais du sport, non pas dans les mêmes conditions qu'avant guerre, mais surtout pour

combattre le déséquilibre nerveux, dont tous ceux qui ne voient plus sont atteints, du fait de leur inaction.

L'un ou l'autre de vous pouvez me répondre : « J'habite la campagne, je marche et je respire au grand air, et j'ai bon appétit, je mange bien et je bois bien », d'autres me diront encore : « Je fais des brosses ou des paniers, cela me procure l'occasion de me dépenser en me donnant du mouvement » ; je vous réponds que cela n'est pas suffisant, et pour vous le démontrer, d'heureuses circonstances m'ont valu l'honneur d'interviewer M. le docteur Bellocq, professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg, dont la compétence sur les questions d'éducation physique ne peut être mise en doute. Très au courant de la question qui nous intéresse, c'est-à-dire remédier aux causes de la mortalité chez les victimes de la guerre, M. le professeur Bellocq a très spontanément voulu étendre le rayon de son action bienfaisante aux membres de l'Amicale, puisque c'est avec l'intention de nous être utiles qu'il a bien voulu accepter de diriger les cours d'éducation physique que le Bulletin de l'Amicale se fera un impérieux devoir de reproduire. Pour commencer, M. le professeur Bellocq vient de rédiger une préface dont je vous recommande la lecture et l'application.

(A suivre.)

G. PETITJEAN.

Notre camarade Serre, de Lorient, nous adresse la lettre suivante, qu'il nous demande de publier dans notre Bulletin :

### A propos des Stations de Repos

Certains pensent déjà aux vacances d'été et auront d'ici quelques semaines à fixer le Bureau de l'U. A. G. sur le lieu de villégiature qu'ils auront choisi.

Maintes considérations interviennent pour déterminer son choix. Les uns regarderont à la proximité de la station ; ceci est une considération intéressante en raison des frais de déplacement qui pèsent lourdement sur le budget de la famille si celle-ci est nombreuse ; d'autres, habitant toute l'année au bord de la mer, donneront leur préférence à une région voisine de la montagne ; d'autres encore seront guidés par le désir de se trouver à leur gré en nombreuse et gaie compagnie ; d'autres enfin, chercheront le repos dans le calme.

Nos camarades de Paris qui sont bien placés pour se communiquer ou provoquer des impressions, des suggestions, sont parfaitement renseignés ; ceux de la province le sont moins ou ne le sont pas du tout,

du fait qu'ils n'ont souvent pas d'occasions de se rencontrer, qu'ils vivent isolément. Je désirerais qu'à leur intention, quelques camarades écrivissent chacun sur une des stations de repos un article de documentation, si court fût-il, qui paraîtrait dans le Bulletin. Je me permets de rappeler que je le fis personnellement après mon séjour de l'été dernier à Vals-les-Bains.

L'article mentionnerait avec intérêt les ressources en promenades et en excursions, les distractions et plaisirs possibles, les sports auxquels peuvent se livrer les Aveugles et surtout leurs enfants, les spectacles s'il en existe, les faveurs accordées ; il pourrait y être donné des conseils pratiques comme ceux-ci, par exemple, se rapportant à Vals : « Se munir d'un réchaud à alcool, les villas n'ayant pas toujours le gaz d'éclairage ; les fervents de la pêche apporteront leurs engins, les baigneurs en rivière n'oublieront point leur maillot, les enfants renonceront prudemment à la bicyclette, ils porteront leur raquette de tennis. Se pourvoir pour des excursions en montagne de chaussures éprouvées ou condamnées, etc., etc. »

Je ne doute pas que des camarades répondront avec empressement à l'obligance, au devoir que je leur demande ; allons, chers amis, un mot sur Franceville, Malo-les-Bains, Lacanau, Sainte-Maxime, et merci d'avance.

Léon SERRE,  
de Lorient.

### Des cannes blanches pour les aveugles de la Région Parisienne

Le 7 février dernier a eu lieu, au Cercle Interallié, la remise officielle des cannes blanches aux représentants des diverses Associations d'Aveugles de la Région Parisienne.

Mlle d'Herbement, la généreuse instigatrice de ce mouvement, nous a remis des cannes, estampillées aux armes de la Ville de Paris, pour nos camarades habitant Paris et ses environs, porteurs de la carte de priorité, ou pour ceux ayant l'occasion de venir souvent à Paris.

Nous remercions chaleureusement Mlle d'Herbement pour ce don qui, nous n'en doutons pas, rendra service à bien des Aveugles.

Les camarades qui désireraient avoir une canne blanche sont priés de venir la chercher à notre siège social, 25, rue Ballu, où il leur sera délivré une canne de leur choix, soit droite, soit recourbée.

# Chronique de l'U. A. G.

## ENTRE NOUS

### CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier, une somme de 21.200 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	2.400 francs
Allocations veuves, enfants et couronnes....	14.400 —
Secours .....	4.400 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 21.200 francs, une somme de 34.800 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 21 demandes de secours, dont 7 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Simon Sadik, de Tunis, nous font part de la naissance de leur fils, Maurice, né le 30 décembre 1930.

Notre camarade et Mme René Chardon, de Saint-Michel-sur-Orge, nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Jacques, né le 18 décembre 1930.

Notre camarade et Mme Hubert, de Houilles (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leurs deux jumeaux, Eugène et Lucienne, nés le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

Notre camarade et Mme Bitsch, de Belfort, nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Pierre, né le 6 janvier 1931.

Notre camarade et Mme Degoutte, de Saint-Ondras (Isère), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Bernard, né le 18 janvier 1931.

Notre camarade et Mme Flandias, de Domaize (Puy-de-Dôme), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Jean, né le 11 janvier 1931.

Notre camarade et Mme Belgacem Ben Salah, de Souk El Arba

(Tunisie), nous font part de la naissance de leur fille, Aldjia, née le 17 janvier 1931.

Notre camarade et Mme Henri Savigny, de Droué (Loir-et-Cher), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Christian, né le 24 janvier 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### MARIAGES

Notre camarade Porcheron, de Thenet (Vienne), nous fait part du mariage de sa fille, Rachel, avec M. Georges Courteau, célébré le 8 novembre 1930.

Notre camarade Obitz, de Chalaines, nous fait part du mariage de sa fille, Suzanne, avec M. Grandjean.

Nous adressons aux jeunes époux nos plus sincères vœux de bonheur.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Bourel (Elie), de Donzère (Drôme), décédé le 12 janvier 1931, à l'âge de 60 ans.

De notre camarade Ballet (Louis), de Flers-Breucq (Nord), décédé le 19 janvier, à l'âge de 33 ans.

De notre camarade Perelle, de Meulan (Seine-et-Oise), décédé le 22 janvier 1931, à l'âge de 56 ans.

De notre camarade Guevel (Yves), de Plonevez-du-Faou (Finistère), décédé le 30 novembre 1930, à l'âge de 45 ans.

De notre camarade Pailhé-Belair, de Lasseube (Basses-Pyrénées), décédé le 20 janvier 1931, à l'âge de 37 ans.

De notre camarade Chaxel, de Sainte-Marguerite (Vosges), décédé le 25 janvier 1931, à l'âge de 55 ans.

De la femme de notre camarade Chaxel, de Saint-Dié (Vosges), décédée le 3 janvier 1931, à l'âge de 54 ans.

De la fille de notre camarade Bugnet, de Genas (Isère), décédée le 20 décembre 1930.

De la mère de notre camarade Bouix, de Aiguilhe (Haute-Loire), décédée le 25 janvier 1931, à l'âge de 70 ans.

Du beau-père de notre camarade Gac, de Kerlouan (Finistère), décédé le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

Du beau-père de notre camarade Geniès, de Castres (Tarn), décédé le 5 janvier, à l'âge de 79 ans.

Du père de notre camarade Bernard (Adrien), de Bardenac (Charente), décédé le 11 janvier, à l'âge de 61 ans.

De la mère de notre camarade Ceysson, de Gras (Ardèche), décédée le 6 janvier 1931, à l'âge de 77 ans.

De la mère de notre camarade Gerentes, de Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire), décédée le 13 janvier, à l'âge de 67 ans.

Du père de notre camarade Lacambre, de Toulouse (Haute-Garonne), décédé le 9 janvier 1931, à l'âge de 85 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

### COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Le Viavant, 5 fr. ; Mahmoud Ben Ghali, 10 fr. ; Belliot, 5 fr. ; Kallembrun, 10 fr. ; Grandjean, 15 fr. ; Cadière, 5 fr. ; Douale, 10 fr. ; Defours, 5 fr. ; Chouquet, 10 fr. ; Duchamp, 5 fr. ; Charrier (P.), 10 fr. ; Pluquin, 10 fr. ; Leroy (A.), 5 fr. ; Porcheron, 10 fr. ; Quittanson, 5 fr. ; Monroty, 5 francs.

### COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1931

Lapoule, Roget (A.), Plusquellec, Brassac, Le Viavant, Verdet, Rascle, Guiton, Salen, Guillot, Vidry, Boé, Mezières Agutte, Bakour, Lainé, Toutain (L.), Delacroix, Lemaître, Mahmoud Ben Ghali, Nadal, Estorges, Gauthier (R.-C.), Beaucourt, Pernoo, Pagenel, de Witte, Jung, Piollet, Sicard, Trannoy, Douris, Galis, Margault, Belliot, Morand, Thibault (H.), Goudailler, Doguet, Podevin (F.), Warin, Loulergue, Donzelot, Petit Louis, Marouzet, Amblard, Hayotte, Mariotti, Dupuis (J.), Chapouillié, Mariet, Minier, Tauziet, Fafet, Capitaine, Charles (G.), Lambert (Léon), Lanuc, Blaise, Marceau, Bissierier, Zimmermann, Dupuy (P.), Guittard, Drapeau, Lahrer, Vachon, Breval, Boulert, Le Borgne (J.), Basile, de Vliegheer, Marchal (L.), Bartier, Fonchy, Guédras, Fermon, Momboeuf, Chatillon, Hoppé, Chabbert, Colombat, Fraisse, Darnaud, Jacquet, Martin (A.), Franc, Palmaro, Viault, Le Roux (J.-L.), Bony, Pruvot, Perelle, Delaunay, Roche (A.), Lerousseau, Coupas,

Rouvreau, Grandjean, Leveau, Cariou, Ducrot, Lebrun (G.), Marcangeli, Khelifa Feghoul, Cado, Favret, Gourdin, Gentilhomme, Hocq, Perot, Levesque, Padaillé, Plenacoste, Ravel, Fauque, Chambert, André (A.), Prudhomme, Goethel, Adam (E.), Bouillard, Guth, Maurel, Charles (H.), Storme, Berrié, Yvon, Chaudron, Cadière, Ternois, Leroy (H.), Brebion, Berger, Douale, Mulsant, Fleury (J.), Neel, Heuzé (H.), Tisserand, Authié, Serre, Finot, Guyennet, Codhant, Buquet, Bidau, Beraud, Lafay, Alquié, Hébert, Vachon (L.), Feugray, Ducouret, Nottin, Estienne, Dutaud, Garnaud, Rousigné, Moluçon, Lecardonnel, Boucq, Magnin, Nicaud, Dury, Chouquet, Hérouard (M.), Lambert (E.), James, Duchamp, Curé, Heng, Chardon, Mme Richez, Mlle Marin, Guitteny, Bertoni, Huppé, Ferrer, Le Sin, Laugt, Obitz, Gille (R.), Honoré (C.), Brunon, Rochet, Bourret, Ritz, Roubaud, Brinon, Gouriou, Vincent (J.), Bellesœur, Planquette, Vanluggène, Guermonprez, Lassalle, Leroy (A.), Hipolite, Delplanque, Isnardy, Ballu, Mauger, Dysserinck, Duval (P.), Grosjean, Fournier (C.), Le Beuvant, Guignon, Cassar, Torrès, Mougin, Dessenne, Tilly, Castor, Vin, Champey, Abbas, Izembard, Laurent (A.), Bastide, Banyuls, Royer (M.), Landais, Galas, Barbier (J.-M.), Magat, de Budt, Meslin, Vidil, Miremont, Fayolle, Montaulieu, Moret, Prigent, Mathieu, Hennebicque, Cysau, Préot, Goubin, Gardette, Lehouck, Leproust, Moley, Rost, Vallery, Girou, Padellec, Bordier, Lenfant, Teillet (A.), Equerre, Marteau, Barnabé (C.), Schoettel, Jeannin, Petit (J.), Rateau (A.), Peltier, Masson (J.-B.), Lesade, Cheutet, Malingre, Millepiéd, Poirson, Bellec, Moreau (A.), Notelet, Lequette, Girard (J.-M.), Coupey, Navarron, Janson, Guillobé, Rebond, Cizac, Plateau, Fouasse, Clavel, Ruffenach, Debatisse, Raynal, Duquenne, Rouxel, Roy (R.), Delattre, Kervel, Boudant, Couesnon (A.), Guilhot, Peuchamiel, Tauriac, Benoît (E.), Catrou, Garrec, Bellevenue, Durand (H.), Lacombe, Anthène, Boche, Veyret, Barbet, Venier, Mercadier Paillassé, Culot, Lafon (L.), Seury, Feuillet, Cantarel, Serdobel, Garcin, Berruel, Foubet, Laurent (Th.), Bonnecuelle, Prevel, Vincendo, Liabeuf, Héroin, Baron (J.), Petit (A.), Delorme, Buteau, Léger (A.), Poussin, Barnabé (C.), Domenger, Defours, Noël (E.), Girard (A.), Bompuis, Fevelat, Lucchini, Goossens, Trouillet, Gautier (P.), Perrais, Bardou, Villette, Cordelier, Gaconnier, Grispoir, Germain, Morizet Bourdieu, Sourrisaud, Massaly, Dahout, Teissier, Grillon, Denos, Pannetrat, Dumont, Gromelle, Herbet, Rain, Fabre (J.), Bar-

thelemy, Pillon, Legris, Guinet (L.), Leriche, Bayol, Pey, Bouix, Laignel, Rousseau (P.), Branger, Lemarchand, Forgeot, Houot, Nonorgues, Seceh, Deniel, Malessard, Dizinel, Videmont (A.), Briffaut (G.), Guenivet, Houdré, Boudeville, Allais, Gouny (F.), Delafosse, Harter, Giroir (rachat), Ducornet, Passo, Cartoux, Sausotte, Porcheron, Quittanson, Monroty, Cochet, Doré, Thouvenin, Fagnon, Courtecuisse, Deguerville, Casdagne, Lefebvre (G.), Brusson, Belle-ret, Rochou, Bardoux, Robin (G.), Fauvel, Cresson, Lemaire (P.), Chauvel.

### Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 Décembre 1930

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Conan, Courteix, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Malgat, Noireaux, Virot.

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Les camarades : Chauvel, Cohn, Gudefin, Hennebicque, Mathieu, Nicolaï (Pierre), Rousseau, Saillot.

Excusés : Cabasson, Derunder, Fauvel, Lagarde, Robert (Maurice), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Favret : Cabasson, Fauvel.

A Leveau : Robert (Maurice).

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Derunder.

A Bloncourt : Satgé.

### ORDRE DU JOUR

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 novembre 1930.

2° Situations financières des mois d'octobre et de novembre 1930.

3° Examen d'un budget provisoire pour les mois de janvier, février et mars 1931.

4° Relèvement de l'allocation accordée aux enfants âgés de moins de 18 ans de nos camarades décédés.

5° Relèvement du traitement de notre gardien de Franceville.

6° Fixation de la date de l'Assemblée générale.

7° Questions diverses.

1° Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 novembre 1930.

Il est adopté à l'unanimité.

2° Lecture de la situation financière du mois d'octobre. A la demande de Bloncourt, le secrétaire général fournit des explications sur les frais de déplacement des deux délégués de l'U.A.G., à Bruxelles.

La situation financière d'octobre est adoptée à l'unanimité.

Lecture est ensuite donnée de la situation financière de novembre.

Elle est adoptée à l'unanimité.

3° Le Bureau soumet un projet de budget provisoire pour les mois de janvier, février et mars de l'exercice 1931.

Après interventions de Bloncourt, Guillam, Laffargue, Favret, Scapini demande au Conseil d'affecter, pour les dépenses du premier trimestre 1931, un crédit du quart du budget dépenses de 1930.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4° Une demande de discussion de Leveau, au sujet des cotisations FIDAC et CIAMAC est renvoyée au prochain Conseil.

5° Le Bureau et la Commission des Finances proposent au Conseil de relever le traitement du gardien de nos maisons de Franceville. Avis favorable des administrateurs de province.

A l'unanimité, le Conseil vote l'augmentation proposée.

6° Fixation de la date de l'Assemblée générale. Le Bureau propose la date du 19 avril.

Lagarde ayant demandé que l'Assemblée générale coïncide avec l'ouverture de l'Exposition Coloniale, après intervention de Laffargue et de Scapini, le Conseil retient la date du 26 avril pour notre Assemblée plénière de 1931.

Robert (Maurice) demande que les représentants des anciens combattants alliés et ex-ennemis soient invités à notre banquet de 1931.

Favret fait remarquer qu'on peut toujours inviter un représentant de la FIDAC et un représentant de la CIAMAC.

Il est décidé que l'examen de cette proposition aura lieu à la séance du mois prochain, au cours du débat sur la FIDAC et la CIAMAC.

Relèvement de l'allocation accordée aux enfants âgés de moins de 18 ans de nos camarades décédés. Le Bureau, d'accord avec la Commission des Finances, propose un système de relèvement de cette allocation. Le Président attire l'attention du Conseil sur les répercus-

sions financières qu'une mesure de ce genre pourrait produire et conseille plus que jamais la prudence dans la gestion de notre capital.

Bloncourt demande que l'étude de la question ne soit pas écartée, mais reprise dans quelques mois. Après intervention de Bertrand et Izaac, Laffargue indique qu'il se réserve de faire valoir les arguments de la Commission des Finances, lorsque cette question sera discutée à nouveau, après la publication du bilan de fin d'année.

Le Conseil se range à l'avis de Scapini et remet à une séance ultérieure l'examen de cette question.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Jandot (Eugène), à St-André-des-Alpes (Basses-Alpes), 100 %, article 10, titre définitif, ancien combattant.

Desmats (Louis), à Loiré (Maine-et-Loire), 100 %, article 10, titre définitif, ancien combattant.

A l'unanimité, le Conseil vote l'admission des camarades Desmats et Jandot en qualité de membres titulaires.

A ce propos, Izaac, considérant les constantes demandes d'adhésion adressées au Bureau de l'U. A. G. désire qu'une enquête soit faite auprès des candidats, afin d'avoir des renseignements complémentaires et spécialement connaître leur degré d'invalidité avant leur dernière réforme. Adopté.

Le Secrétaire général soumet au Conseil une liste de 4 noms de camarades n'ayant pas, après rappel, payé leur cotisation pour l'année 1930, Il est décidé qu'une lettre recommandée, avec avis de réception, leur sera envoyée et que, si, dans le délai d'un mois, ils n'ont pas répondu, ils seront rayés automatiquement.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Nationale de Défense des Aliénés de Guerre et de leurs Familles. Le Conseil décide d'adhérer à cette Association en qualité de membre bienfaiteur et de lui adresser la somme de 100 francs.

Bloncourt demande des précisions sur la vente des Bons du Crédit National 1920. Le trésorier donnera les renseignements à la prochaine réunion de la Commission des Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 45.

### AVIS DIVERS

A vendre d'occasion : Couteau de brossier neuf, avec lame de rechange.

S'adresser à Mme Vve Defoing, 256, rue Macardet, Paris (18<sup>e</sup>).

Occasion : Machine à tricoter piéteuse, marque Dubied, montée sur table, pieds en fonte, en très bon état, largeur 21 cm., jauge 25, n° 10. Prix à débattre.

S'adresser au camarade Martin (Paul), 10, rue de l'Union, à La Courneuve (Seine).

Le camarade Désiré Marchand nous demande d'informer ses camarades brossiers qu'il vient d'installer un atelier de tournage du bois. Voici quelques prix : manches pour balais, longueur 1 m. 30 × 25 mm., le 100 : en hêtre, 88 fr. ; en peuplier, 85 fr. ; en bouleau, 85 fr. ; en sapin, 80 fr.

Manches pour balayettes : longueur 0 m. 65 × 18 mm., le 100 : 22 fr. (en hêtre, en peuplier ou en bouleau, au choix).

Manches pour garde-robes ordinaires, arrondis dans le bout, le 100 : 12 fr. ; avec encoches, 15 fr.

Marchandises irréprochables, livraison rapide.

Pour tous renseignements, s'adresser à Marchand-Mauduit, Le Breil-sur-Merize (Sarthe).

Mme Marie Roux, propriétaire n° 8, Saint-Luc, par Nîmes (Gard), nous demande de porter à la connaissance de nos camarades qu'elle livre ses vins depuis 255 francs la pièce de 205 litres (port, régie, fût compris) ; échantillon 2 fr. 50. Elle serait heureuse de trouver, parmi les abonnés du Bulletin, un représentant qu'elle seconderait par des livraisons irréprochables et des prix réduits.

La Société des Ateliers d'Aveugles (œuvre d'assistance par le travail) nous informe qu'elle a en dépôt à son siège, 9, rue de l'Echelle, Paris, des pochettes renfermant 8 lames de rasoir, de première qualité.

Ces pochettes sont à la disposition des aveugles que cette vente intéresserait. Le bénéfice doit leur en être exclusivement réservé. Ces étuis, vendus au public 12 fr. (1 fr. 50 la lame), sont cédés à l'aveugle à raison de 8 francs la pochette, soit un bénéfice net de 4 francs par pochette de 8 lames.



## Liste des Donateurs

Mme Marie-Antoinette de Villedeuil, Madrid, 100 fr. — M. Faive, Paris, 300 fr. — M. A. Laurent, Bruxelles, 100 fr. — Mlle Gibert, Claye-Souilly (Seine-et-Marne), 50 fr. — Mme Henry Gerbeviller, 20 fr. — Anonyme N° 35.807, 100 fr. — M. Olivier, Paris, 50 fr. — M. Lipot, Bouvincourt (Somme), 100 fr. — Mme Sens-Olive, Marseille, 100 fr. — M. Sargenton, Paris, 500 fr. — Anonyme, 100 fr. — M. Caldeville, Mulhouse, 20 fr. — M. le général et Mme Matton, Neuilly-sur-Seine, 200 fr. — M. J. Combès, Nice, 200 fr. — M. Peltzer, ministre de Belgique, Berne, 1.000 francs. — M. Lafargue, Beyrouth, 200 fr. — Société Coopérative de Reconstruction, à Mangiennes (Meuse), 1.000 fr. — M. Suleaux, à Lestocq-les-Monsures (Oise), 100 fr. — Mme Lemaire, Cambrai, 30 fr. — M. le docteur Rieusset-Pecholier, à Montpellier, 15 fr. — Mme Michaud (transmis par l'Université des Annales), 20 fr. — Mme Emile Hany, Le Caire (transmis par l'Université des Annales), 400 fr. — M. le docteur Hébert, Montrichard, 100 fr. — M. Gobretch, Paris, 20 fr. — M. Gentilhomme, Fontenay-sous-Bois, 200 francs. — Mmes Toudy et Chaudieu, La Garenne-Colombes, 20 fr. — M. Jacques Siegfried, Paris, 20 fr. — Comité Interallié des Fêtes de l'Armistice pour 1930 à Yunnanfou (Chine), 893 fr. — Mlle Caillon, directrice d'école, à Lons-le-Saulnier (Jura), 20 fr. — Anonyme G. H., 20 fr. — Mme Bourdon, Lesmont (Aube), 50 fr. — Mmes Eichens, Beaumesnil (Eure), 30 fr. — Mme et Mlle Veysièrre, Paris, 40 fr. — Mme Etève, à Paris, 20 fr. — Lycée Lakanal, à Sceaux, 100 fr. — Mlle Bret, à Charolles (Saône-et-Loire), 100 francs. — Anonyme N° 36.253, 100 fr. — Les Elèves du Lycée Henri-IV, à Paris, 600 fr. — M. Villevielle, à Meudon, 20 fr. — M. Ruben Helft, à Paris, 100 fr. — Etablissements Weil, à Paris, 300 fr. — M. Montagne, à Paris, 50 fr. — Mme Veuve Coquerelle, Epinay-sur-Seine, 150 fr. — Divers, 516 fr. 05.

## QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les Camarades désireux de faire un séjour dans un de nos Centres de Repos

Les camarades désireux de bénéficier d'un séjour dans nos Maisons de Repos nous retourneront avant le 21 Mars le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom .....

Prénoms .....

Adresse (l'écrire lisiblement) .....

Combien de vos enfants vous accompagnent ? .....

Indiquer la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos  
(en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une seconde période) .....

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.

Le

1931.

(SIGNATURE)

## TABLEAU D'HONNEUR

---

IZAAC, président honoraire.  
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.  
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,  
COMAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,  
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, VIROT.

---

## COMITÉ D'ACTION

---

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;  
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;  
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;  
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »  
M. Marcel BLOCH ;  
Mme BROQUIN ;  
M. CHEPPER ;  
M. Pierre CHÉROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mme la baronne DE GROTHUSS-GERMARD ;  
Mme HENRI ;  
Mme KALT ;  
Mme L'EVESQUE ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MAYER ;  
Mme MUS ;  
M. PASCAL ;  
M. le docteur SCHNEIDER ;  
M. le colonel DE TRAVERSAY

## Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Commune de Duclair (Seine-Inférieure), 25 fr. — Notre camarade Perot (Jean), 15 fr. — M. Dupie, Oradour (Haute-Vienne), 20 fr. — M. Leblond, à Metz, 931 fr. 20. — Commune de Marle (Aisne), 50 fr. — Commune de Thiberville (Eure), 50 fr. — M. Riquiez, à Vaux-les-Amiens (Somme), 360 fr. — Mme Bessan, à Paris, 5.000 fr. — Commune de Ferté-Alais (Seine-et-Oise), 50 fr. — Auberge du Vieux-Puits, à Pont-Audemer (Eure), 400 fr.

